FORMULAIRE INDIVIDUEL DE RÉCLAMATION

Réserve légale de participation – Exercices 2023 et 2024

1. Identité du salarié

Nom et prénom : .....
Adresse : .....
UD du salarié : .....
Fonction / poste : .....

2. Employeur

BNP Paribas Factor – Immeuble Allegro – 160–162 boulevard Macdonald – 75019 Paris

3. Fondement juridique

Par jugement du **Tribunal judiciaire de Paris (1/4 social)** rendu le **30 septembre 2025**, inscrit au rôle général sous le numéro **RG n° 23/11066**, exécutoire de droit à titre provisoire, l'**accord d'adhésion de la société BNP Paribas Factor à l'accord de participation du Groupe BNP Paribas du 30 juin 2010**, signé le **23 juin 2023**, a été **annulé**. En conséquence, l'**accord de participation des salariés de BNP Paribas Factor du 8 juin 2004**, modifié par avenant du **16 décembre 2009**, demeure applicable pour les exercices **2023 et 2024**.

4. Demande de notification individuelle détaillée

Je vous remercie de bien vouloir me notifier individuellement, par écrit :
1. Le montant de la Réserve légale de participation reconstituée pour 2023 et 2024 ;
2. Le montant total de ma part individuelle de participation due pour chacun de ces exercices ;
3. Le montant déjà versé à mon bénéfice ;
4. Le montant du reliquat net restant dû.

5. Intérêts de retard – Article D.3324-25 du Code du travail

Conformément à l'article D.3324-25 du Code du travail, les sommes dues au titre de la participation doivent être versées aux salariés avant le premier jour du sixième mois suivant la clôture de l'exercice. À défaut de versement dans ce délai, les sommes non versées produisent de plein droit des intérêts de retard, calculés à un taux égal à 1,33 fois le taux d'intérêt légal, jusqu'au paiement effectif des sommes dues.
Pour l'exercice 2023, les sommes auraient dû être versées au plus tard le 31 mai 2024 ; les intérêts sont donc dus à compter du 1er juin 2024.
Pour l'exercice 2024, les sommes auraient dû être versées au plus tard le 31 mai 2025 ; les intérêts sont donc dus à compter du 1er juin 2025.

6. Délai de réponse de l'employeur

Je vous remercie de bien vouloir me répondre et procéder, le cas échéant, à la régularisation demandée dans un **délai de quinze (15) jours** à compter de la réception de la présente. À défaut de réponse ou de régularisation dans ce délai, je me réserve la possibilité de faire valoir mes droits par toute voie de droit.

7. Destinataire

Demande adressée à : **rh@bnpparibasfactor.fr**
et **RH Groupe – Paie dans ALIS**

Fait à : ..... Le : .....
Signature du salarié :

Copie facultative (après signature, pour réponse rapide) : severine.saab@urssaf.fr